



académie
Aix-Marseille



académie

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique spécial

Organisation académique du
service civique

n° 335
du 12 septembre 2016



Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du 1^{er} degré
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux
d'éducation

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie-DASEN

Rectorat

Aix-en-Provence, le 16 juin 2016

Service
vie scolaire

Objet : organisation académique du service civique

Références
RC2015/2016-113
Dossier suivi par
R. Coutouly
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
ce.svs@ac-aix-
marseille.fr

Dans le cadre du développement du service civique universel, notre ministère s'engage à accueillir au moins 10 000 jeunes de 18 à 25 ans, pour l'année scolaire 2016-2017, dans le cadre d'un agrément national accordé au ministère et valable pour chaque académie, en fonction d'une organisation que la présente note expose.

Le Service Civique vise à proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ces missions doivent offrir à ces jeunes un engagement motivant, utile et formateur dans des missions qui répondent aux besoins de la société et à ses défis notamment sociaux et environnementaux.

Les volontaires n'auront pas vocation à exercer seuls avec des élèves, aussi les missions devant élèves seront-elles confiées à des binômes. Le binôme (que ce soit sur des missions identiques ou non), est le mode d'intervention des volontaires à privilégier chaque fois que possible pour le bon déroulement de la mission. La diversité des profils des volontaires (mixité sociale, niveaux de formation, sexe, etc.) devra être recherchée.

En tenant compte de ces principes, en accord avec l'agence du service civique, le Ministère de l'Éducation nationale a défini dix grands types de mission :

1. contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
2. accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté ;
3. contribution à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
4. contribution à des actions et projets d'éducation au développement durable ;
5. animation de la réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
6. contribution à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
7. promotion des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires ;
8. contribution à la lutte contre le décrochage scolaire ;
9. participation à une meilleure information des élèves sur l'orientation.
10. contribution à l'animation de la vie lycéenne.

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-
Provence
cedex 1

Ces missions déterminent le cadre de ce qu'une école, un réseau d'écoles (dans le cadre d'un projet animé au niveau de la circonscription), un collège, un lycée ou un CIO pourront proposer aux volontaires. Dans l'esprit de la refondation, **priorité sera donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire**. Les missions en internat feront également l'objet d'une attention particulière. Les nouvelles attributions de volontaires seront cette année, davantage tournés vers les collèges.

En conséquence, pour l'année scolaire 2016-2017 l'académie d'Aix-Marseille va répartir les postes qui lui ont été attribués (412 contrats) de la manière suivante (voir fiches de mission jointes) :

1-1 : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes dans les écoles du réseau d'Education prioritaire : un binôme dans chacun des 62 réseaux d'éducation prioritaire à disposition du premier degré, possibilité de panachage au sein de la circonscription dans la limite de cette enveloppe. Demande par le réseau ou la circonscription.

1-2 : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes dans les écoles hors réseau d'Education prioritaire: un binôme dans chacun des circonscriptions hors éducation prioritaire à disposition du premier degré. Demande par la circonscription.

1-3 : Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport dans les écoles : un binôme de volontaires pour une dizaine de réseaux du socle.

1-4 : Contribuer à l'accueil des enfants et des familles dans les classes de maternelle accueillant des enfants de moins de trois ans : un volontaire dans les écoles maternelles en éducation prioritaire, disposant d'une classe ouverte aux enfants de moins de trois ans, si l'école et la circonscription en font la demande (une vingtaine de supports attribués).

2- : Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté : un binôme de volontaires par EPLE volontaire (plafond : 20 binômes). Demande par l'EPLE.

3- : Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport : un binôme de volontaires par EPLE volontaire (plafond : 20 binômes). Demande par l'EPLE.

4- : Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable : un binôme de volontaires par EPLE ou école volontaire et labellisé(e) (plafond : 20 binômes). Demande par l'EPLE ou la circonscription.

5- : Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale : un binôme de volontaire à la DASEN 84.

6- : Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles : un binôme de volontaires par lycée volontaire (plafond : 30 binômes). Demande par l'EPLE.

7-1: Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires : un binôme de volontaires par EPLE volontaire (plafond : 20 binômes). Demande par l'EPLE.

7-2 : Promouvoir des actions du conseil d'éducation à la santé et la citoyenneté départemental, deux binômes.

8-1 : Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire, 20 volontaires répartis par la MLDS sur le territoire académique.

8-2 : Construire une école inclusive, favoriser la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers en contribuant aux actions éducatives et sociales.



3/3

9-1 : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation, Parcours Avenir Réussite : une dizaine de volontaires implantés auprès d'un COP et d'un directeur de CIO volontaires.

9-2 : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation, Accompagner l'accueil des jeunes allophones nouvellement arrivés en France : de un à cinq binômes

9-3 : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation, Pôles de stage : de un à cinq volontaires travaillant auprès d'un ingénieur pour l'école ou d'un animateur CLEE.

10-1 : Contribuer à l'animation de la vie lycéenne, les lycées qui en feront la demande obtiendront un binôme de volontaires pour cette mission.

10-2 : Animer le développement académique de la démocratie scolaire : un binôme au rectorat et un volontaire (ou binôme de volontaires) par DASEN qui en fera la demande.

Le service vie scolaire, en charge de l'organisation académique du service civique, sera épaulé par les directions départementales dans la répartition des candidats et la gestion des contrats.

Les établissements et circonscriptions qui avaient obtenu des volontaires en 2015-2016 ont été contactés pour savoir s'ils voulaient maintenir les supports. Il s'agit maintenant de recueillir les nouvelles demandes. Vous voudrez bien les exprimer en utilisant la fiche ci-jointe.

Les missions 1, 2, 3, 4 et 6 devront être demandées auprès des DASEN.

Les missions 5, 7, 8, 9 et 10 devront être exprimées auprès du service vie scolaire académique.

Les différents services déposeront les candidatures sur le site national de l'agence du service civique. Les candidats se signaleront auprès des organismes qui vont les accueillir. Ceux-ci devront procéder à leur sélection. Les contrats seront signés de septembre à la fin décembre 2016. Ils ne pourront pas dépasser 10 mois et devront se terminer à la fin de l'année scolaire. Les établissements et circonscriptions retenus vont recevoir les modalités détaillées de recrutement.

Sachez aussi que certaines associations complémentaires de l'école disposant d'un agrément national auprès du ministère de l'Éducation nationale, ont également obtenu l'agrément de l'Agence nationale du service civique. A ce titre, elles peuvent mettre leurs volontaires « en résidence » dans les écoles et les EPLE, si une convention fixe avec précision les modalités de leurs interventions.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration active pour cette importante mission de service public.


Bernard BEIGNIER

PJ :

- Éléments complémentaires d'informations
- Imprimé de demande pour l'attribution d'un volontaire (ou binôme de volontaires)
- 18 fiches descriptives des missions

Éléments complémentaires d'informations

Principes du volontariat du service civique

Pour le jeune volontaire, le Service Civique c'est une étape de vie au cours de laquelle il prend conscience de la diversité de notre société en côtoyant des volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, issus de toutes origines sociales et culturelles.

- Une mission complémentaire de l'action des agents, des stagiaires : les volontaires en Service Civique, interviennent en complément de l'action des agents, stagiaires, et/ou bénévoles des établissements d'accueil, sans s'y substituer. Les missions de service civique ne doivent pas venir remplacer des fonctions d'Assistants d'Education (AED), d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), d'Emplois Vie Scolaire (EVS) ou autres contrats aidés ;
- Une mission accessible à tous les jeunes : les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure les jeunes qui n'ont pas de diplôme ou de qualification. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir ;
- Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale : le Service Civique doit permettre d'effectuer une mission dans un environnement différent de celui dans lequel le jeune évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. 25% des missions seront confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Ainsi, le volontaire :

- ne doit pas être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme. La mission confiée doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités habituelles de l'établissement d'accueil. Le volontaire ne peut pas réaliser des missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique, qui sont normalement exercées par des permanents, agents ou bénévoles ;
- le volontaire ne doit pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'établissement (secrétariat, standard, gestion de l'informatique ou des ressources humaines, etc.). Les seules tâches administratives et logistiques que le volontaire peut être amené à réaliser doivent servir à développer le projet spécifique auquel il participe ou qu'il a initié.

Modalités de recrutement et d'emploi

Les conseils d'école ou conseils d'administration seront informés de ces missions. Il n'y a pas lieu de faire voter le CA s'agissant d'un volontaire qui sera affecté dans l'établissement par les services académiques. Pour l'année scolaire 2016-2017, les attributions de volontaires se font sur demande des établissements et circonscriptions auprès des différents services académiques.

Sur la durée de la mission, le volume horaire d'activité est de 30 heures par semaine ouvrable. Ce volume horaire unique a été retenu par l'Education nationale en tenant compte du calendrier scolaire. Le volontaire effectuant sa mission dans une école, un établissement, un internat ou un CIO relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être majeur et avoir entre 18 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an sous couvert de certains titres de séjour. Le candidat ne doit pas avoir été condamné avec inscription au B2. Il ne doit pas être inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJAIS).

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 573,65 euros net par mois intégralement versée par l'agence de service et de paiement (ASP) et ce quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

En plus de ces 573,65 euros, le volontaire peut percevoir une bourse de 106,38 euros s'il est :

- o bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA ;
- o titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne que les volontaires qui sont étudiants durant leur mission de Service Civique.

L'ensemble de ces montants est directement versé au volontaire par l'agence de services et de paiement (ASP).

Chaque jeune bénéficie d'un tuteur au sein de l'organisme où il exerce, qui l'accompagnera tout au long de sa mission et préparera avec lui la fin de son contrat. Les tuteurs assisteront à une journée de formation qui sera être organisée par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale, en étroite collaboration avec les services académiques.

Décrypter les fiches missions des volontaires

Thème : l'agence nationale du service civique (www.service-civique.gouv.fr) a défini 10 grands types de missions. « Education pour tous » concerne particulièrement l'Education nationale mais on peut aussi citer « environnement » et « mémoire et citoyenneté ».

Missions : les missions ont été négocié entre notre ministère et l'agence nationale du service civique. On ne peut donc pas les modifier, on peut cependant choisir celles qui sont le plus approprié au projet de l'établissement ou de l'organisme qui accueille le volontaire.

Tuteur: Il s'agit de la personne qui va accueillir et accompagner le volontaire sur le terrain. Il va recevoir une formation pour cette mission. Il doit être associé au recrutement du volontaire.

Pilote local : C'est un personnel d'encadrement qui va être chargé du recrutement du volontaire et qui en sera le responsable hiérarchique. Il définira précisément, avec le tuteur, ses missions.

Pilote académique : il s'agit du responsable académique qui définit et coordonne les volontaires engagés sur une fiche mission particulière. Il pourra participer à la formation des tuteurs. Il sera l'interlocuteur privilégié des pilotes locaux.

Le service vie scolaire : c'est le service académique en charge, au rectorat, de la gestion et du pilotage du volontariat du service civique Une partie du suivi des volontaires a été, cette année, déconcentré au niveau départemental. Selon les missions, le service gestionnaire fait parvenir aux pilotes locaux les candidatures. Il procède à l'édition des contrats et faire le suivi administratif de leur situation.

Fiche de renseignements et liste des pièces justificatives

Informations sur le volontaire :

Civilités* : Monsieur Madame

Nom patronymique* :

Nom d'usage* :

Prénoms* :

Pays de naissance* :

Commune de naissance* :

Code postal* :

Date de naissance* :

Nationalité* :

N° sécurité sociale* :

Informations situation :

N° de voie :

Code extension de voie :

Type de voie :

Nom de la voie* :

Complément d'adresse :

Code postal* :

Commune* :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Niveau de formation* :

Avez-vous le BAFA ?

Situation familiale* : Célibataire- Séparé – Marié(e) – Union Libre – Pacs – Divorcé – Veuve/Veuf.

Situation professionnelle à la signature du contrat* : Demandeur d'emploi – Salarié – Etudiant – Inactif

Régime d'affiliation* : Régime général – Régime fonctionnaire – Régime étudiant - Autre régime – Non affilié

Caisse d'affiliation :

Personne en situation de handicap* : Oui - Non

Informations contrat :

→ Informations principales

Date de début du contrat* :

Date de fin prévisionnelle* :

Durée prévisionnelle du contrat* :

Durée hebdo de la mission : 30 heures

Lieu précis de la mission* :

Code postal de la commune* :

→ Informations tuteur

Nom du tuteur* :

Prénom du tuteur* :

Fonction du tuteur :

Téléphone du tuteur* :

Courriel du tuteur* :

* : Information obligatoirement présente

Fiche de renseignements et liste des pièces justificatives

Informations paiements :

Titulaire du compte* :

IBAN* :

BIC* :

Majoration de l'indemnité* : Oui-Non

Si oui motif de la majoration* : Etudiant boursier échelon V/VI – Bénéficiaire du RSA

Pièces nécessaires à l'établissement du contrat de service civique :

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso en cours de validité du jeune ou du titre de séjour ;
- Pour les étrangers hors CEE, copie de l'un des titres de séjour prévus à l'art.L120-4 du code du service national ;
- Une copie de sa carte vitale recto/verso
- Un justificatif de domicile ou pour les jeunes hébergés, une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de la personne physique ou morale qui héberge le volontaire ;
- Un justificatif de la situation du jeune à l'entrée du service civique : carte d'étudiant, attestation d'inscription à Pôle emploi ou à la mission locale, contrat de travail, attestation sur l'honneur pour toutes les autres situations le cas échéants ;
- Un RIB du jeune
- Le cas échéant, pour justifier le motif de la majoration de l'indemnité, les pièces justificatives attestant que le volontaire est bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau 5 ou au-delà au titre de l'année en cours, ou bénéficiaire du RSA ou membre d'un foyer bénéficiaire du RSA avec le nom du volontaire sur le quotient familial ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- Un certificat médical d'aptitude à réaliser la mission

* : Information obligatoirement présente

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°1-1

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire**

Le volontaire vient travailler au sein d'un réseau d'éducation prioritaire où il intervient dans les écoles élémentaires et maternelles. Il peut aussi, dans le cadre de la liaison école-collège être amené à intervenir ponctuellement dans le collège du secteur.

Description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.

élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des «

olympiades », comme prévu dans le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
Tuteur : le coordinateur de réseau d'éducation prioritaire ou un directeur d'école ou un conseiller pédagogique
Pilote local : l'IEN de circonscription
Pilote(s) académique(s) : les IEN-A départementaux
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par réseau REP ou REP+, intervenant sur un réseau ou sur une école.
<p>Le cadre de la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ; ○ L'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école élémentaire.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°1-2

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes dans les écoles hors éducation prioritaire**

Le volontaire vient travailler au sein d'une circonscription (hors éducation prioritaire) où il intervient dans les écoles élémentaires et maternelles. Il peut aussi, dans le cadre de la liaison école-collège être amené à intervenir ponctuellement dans le collège du secteur.

Description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.

élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des «

olympiades », comme prévu dans le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.
Tuteur : un conseiller pédagogique ou un directeur d'école
Pilote local : l'IEN de circonscription
Pilote(s) académique(s) : les IEN-A départementaux
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par circonscription, intervenant sur un réseau du socle ou sur une école.
<p>Le cadre de la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ; ○ L'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école élémentaire.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°1-3

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport dans les écoles**

Le volontaire vient travailler au sein d'un réseau du socle où il intervient dans les écoles élémentaires et maternelles. Il peut aussi, dans le cadre de la liaison école-collège être amené à intervenir ponctuellement dans le collège du secteur. Le volontaire apporte son aide pour la préparation, la mise en œuvre et la valorisation de projets culturels ou sportifs. Le travail du volontaire sera aussi d'accompagner une plus grande ouverture des établissements sur leur environnement culturel proche.

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive. Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...);
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;

soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

Tuteur : un directeur d'école, un conseiller pédagogique ou un coordinateur de réseau

Pilote local : l'IEN de circonscription

Pilote(s) académique(s) : Marie Delouze délégué académique à l'action culturel
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires pour une dizaine de réseau du socle.
Le cadre de la mission <ul style="list-style-type: none">○ Stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;○ L'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école élémentaire.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°1-4

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer à l'accueil des enfants et des familles dans les classes de maternelles de moins de trois ans.**

Le volontaire vient travailler au sein d'une école maternelle en éducation prioritaire.

- ✓ Accueil parents-enfants : accompagner, par le dialogue, les processus de séparation et d'adaptation.
- ✓ Accueillir les très jeunes enfants sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire de la classe.

Description de la mission

- ✓ Participer à l'accueil du matin,
- ✓ Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires
- ✓ Préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle
- ✓ Assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité.

Tuteur : le directeur de l'école ou l'enseignant de la classe

Pilote local : l'IEN de circonscription

Pilote(s) académique(s) : les IEN-A départementaux

Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly

Estimation du nombre de volontaires : un volontaire dans les écoles maternelles en éducation prioritaire, disposant d'une classe ouverte aux enfants de moins de trois ans, si l'école et la circonscription en font la demande (une vingtaine de supports attribués).

Le cadre de la mission

- Stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- L'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école élémentaire.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°2

Dénomination de la mission du volontaire : **Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté**

Le volontaire vient travailler au sein d'un EPLE (collège, Lycée, EREA). Il participe aux actions en liaison étroite avec les équipes pédagogiques enseignantes et avec l'équipe vie scolaire.

Description de la mission

Les volontaires pourront participer, en collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République et du parcours citoyen..

Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée internationale des droits de l'enfant, mais aussi les commémorations : armistice de 1918 (11 novembre), victoire de 1945 (8 mai), journée de la mémoire des génocides (27 janvier), journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche d'avril), journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai),

journée nationale de la résistance (27 mai)...
Tuteur : un enseignant ou un CPE
Pilote local : le chef d'établissement
Pilote(s) académique(s) : le proviseur vie scolaire accompagné par les corps d'inspection
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par EPLE volontaire (plafond : 20 binômes)
<p>Le cadre de la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ; ○ Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°3

Dénomination de la mission du volontaire **Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport**

Le volontaire apporte son aide pour la préparation, la mise en œuvre et la valorisation de projets culturels ou sportifs. Il pourra également participer à la valorisation des activités des élèves à travers l'application FOLIOS. Le travail du volontaire sera aussi d'accompagner une plus grande ouverture des établissements sur leur environnement culturel proche.

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, en collège, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive en lien avec les enseignements d'EPS ou les activités menées au sein de l'association sportive de l'établissement (UNSS). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

Tuteur : un enseignant

Pilote local : le chef d'établissement

Pilote(s) académique(s) : la délégué académique à l'action culturelle et les IA-IPR d'EPS
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par collège volontaire (plafond : 20 binômes)
Le cadre de la mission <ul style="list-style-type: none">○ Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;○ Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°4

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable**

Le volontaire accompagnera les établissements (écoles, collèges, lycées et LP) dans la mise en œuvre d'une « démarche qualité » qui leur a déjà permis d'obtenir un label académique « E3D ». Il pourra ainsi contribuer à la réussite des actions et des projets entrepris pour assurer la généralisation de la démarche d'éducation au développement durable. Il **aidera** le référent EDD de l'établissement dans ses tâches de coordination de la démarche de développement durable

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets ayant trait au développement durable dans les collèges. Dans le cadre des projets de développement durable, les volontaires pourront :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature.

Tuteur : un enseignant

Pilote local : le chef d'établissement

Pilote(s) académique(s) : Gerald Attali

Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par EPLE volontaire et labellisé E3D (plafond : 20 binômes)

Le cadre de la mission

- Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste

informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

- (Note : E3D = établissement en démarche de développement durable)

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°5

Dénomination de la mission du volontaire : **Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale**

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole au service de l'Ecole de la République. Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet de répondre en confiance aux demandes nombreuses des citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles et d'apporter leur concours à l'école pour la transmission des valeurs de la République, voire aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales. La gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale est assurée au niveau académique : sous l'autorité du recteur, un référent « réserve citoyenne » est désigné. Il s'agit de l'aider dans ses missions.

La mission de service civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements;
- contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; soutien à la politique de valorisation ;
- contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

Tuteur : la secrétaire générale de la DASEN 84

Pilote local : Michelle Vandrepotte

Pilote(s) académique(s) : Michelle Vandrepotte

Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires

Le cadre de la mission

- Accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;
- Mise à disposition du kit de prise en charge de la réserve citoyenne en académie.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°6

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles**

Travaillant au sein d'un lycée général ou professionnel, les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées.

Possibilité de panachage avec la fiche 10

Description de la mission

Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, réseaux sociaux, brochures, etc.) ;
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- développer des ateliers de jeux éducatifs.

Tuteur : un CPE

Pilote local : le chef d'établissement
Pilote(s) académique(s) : Dominique Karas, IA-IPR EVS
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : une vingtaine de binôme dans les lycées avec internat qui en feront la demande.
Le cadre de la mission <ul style="list-style-type: none">○ rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux ;○ une lettre de mission peut être envisagée.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°7-1

Dénomination de la mission du volontaire : **Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la sante au sein des établissements scolaires**

Le volontaire vient travailler au sein d'un EPLE (collège, Lycée, EREA). Il participe aux actions en liaison étroite avec l'infirmière de l'établissement et avec les équipes pédagogiques enseignantes et avec l'équipe vie scolaire.

Description de la mission

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles, les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarches de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Le volontaire pourra également donner de l'information aux élèves et répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants :

- prévention des conduites addictives ;
- prévention des accidents de la vie courante ;
- éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique.

Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux risques. Ils pourront contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Le volontaire pourra co-animer des débats santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour

mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves.

Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE par exemple dans un cadre d'infographie pour contribuer aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), travaux personnels encadrés (TPE)...

Tuteur : l'infirmière ou un enseignant

Pilote local : le chef d'établissement

Pilote(s) académique(s) : Joelle Durant, conseillère technique du recteur

Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par EPLE volontaire (plafond : 30 binômes)

Le cadre de la mission

Une co-animation, jeune en service civique et personnels enseignants et/ou d'éducation, formateurs est indispensable pour mener à bien l'intervention devant des classes ou groupes d'élèves.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°7-2

Dénomination de la mission du volontaire **Faire vivre les actions du conseil d'éducation à la santé et la citoyenneté départemental**

Les volontaires pourront participer au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, en étroite collaboration avec les écoles (les circonscriptions), les collèges et les lycées, à faire vivre plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

Description de la mission

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles, les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarches de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Le volontaire pourra également donner de l'information aux élèves et répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants :

- prévention des conduites addictives ;
- prévention des accidents de la vie courante ;
- éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique.

Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux risques. Ils pourront contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Le volontaire pourra co-animer des débats santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves.

Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE par exemple dans un cadre d'infographie pour contribuer aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), travaux personnels encadrés (TPE)...

Tuteur : Christophe REQUENA, responsable de la cellule projet, DSDEN des Bouches-du-Rhône

Pilote local : le président du CESC départemental désigné par l'IA- DASEN

Pilote(s) académique(s) : Patrice GROS, IA-DAASEN responsable du dossier

Nom du rédacteur de la fiche : Patrice GROS, IA-DAASEN responsable du dossier

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : un binôme de volontaires par département possédant un CESC départemental

Le cadre de la mission

Accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;

Mise à disposition de référentiel de la politique de santé de l'académie et du ministère.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°8-1

Dénomination de la mission du volontaire : **Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire**

Les jeunes « décrocheurs » ont besoin de retrouver confiance en eux. Le volontaire, de par sa proximité en âge, devra participer à l'élaboration de coaching, d'actions de revalorisation de l'image de ces jeunes en partenariat avec les formateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Description de la mission

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour aider les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur permettre un retour en formation.

Ils joueront un rôle de parrains mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève afin de leur redonner confiance dans l'école.

Les volontaires auront comme rôle de :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires

- Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- A partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;
- Aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;
- Informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;
- Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

- Participer aux activités de remobilisation proposées par les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire aux jeunes ;
- Proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs).
- Aider les jeunes en situation de décrochage scolaire dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnant dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;
- Faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en les aidant à

résoudre leurs problèmes éventuels.

- Entretenir, en tant que parrain, le contact avec les jeunes ayant suivi des actions des MLDS pour connaître le parcours qu'ils ont suivi ensuite.
- Proposer à ces jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS et espérant retourner en formation.

Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

- Informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- Participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.) en tant que parrain.

Informers les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation

- Favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
- Faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation ;
- Démarcher les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;
- Intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance.

Tuteur : Le formateur MLDS responsable de l'action

Pilote local : Le coordonnateur MLDS et le chef d'établissement du dispositif MLDS

Pilote(s) académique(s) : Gwenaëlle Gaydon, coordinatrice académique de la MLDS

Nom du rédacteur de la fiche : Gwenaëlle Gaydon

Estimation du nombre de volontaires : une vingtaine de volontaires travaillant individuellement avec un formateur

Le cadre de la mission

Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de CIO, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur sera confié.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°8.2

Dénomination de la mission du volontaire **Construire une école inclusive : favoriser la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers en contribuant aux actions éducatives et sociales**

Description de la mission :

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour aider les élèves à besoins éducatifs particuliers, en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap. Ils contribueront à des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des élèves, et l'accès à la vie sociale de l'établissement scolaire. L'objectif général est de contribuer à rétablir l'équité éducative pour ces élèves.

Ils pourront jouer un rôle de médiateur ou de tiers neutres entre l'établissement scolaire et l'élève afin de lui permettre d'y trouver toute sa place.

Accès à la vie sociale

- Accompagner au sein d'un établissement les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en proposant des pistes de réponses aux problèmes rencontrés
- Permettre la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires
- Rendre l'accès possible aux temps interstitiels plus informels : vie associative et sportive, foyer de l'élève
- Favoriser l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives
- Proposer des activités innovantes pour aider l'élève à trouver sa place au sein d'un établissement scolaire
- Accompagner les sorties scolaires lors de différents projets pédagogiques

Accompagnement des parcours personnalisés

- Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer
- A partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles
- Faciliter les contacts et rencontres avec les familles

Aide à l'insertion professionnelle

- Participer à une meilleure information de ces élèves sur l'orientation et l'accès à l'emploi en coopération avec les COP et la passerelle handicap école entreprise (PH2E) académique
- Informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie
- Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans des secteurs d'activités qui les intéressent et les accompagner dans les démarches de recherche de stage : interface entre l'école et l'entreprise, découverte professionnelle, aide à la communication et à la prise de contact, recours au numérique

Missions :

Les missions seront proposées, en fonction des projets de chaque dispositif, parmi les activités suivantes :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires :

-Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;

- A partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;

Aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;

-Informers les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;

-Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à Internet.

Cadre de la mission

Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement : la capacité à s'investir auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers sera évaluée.

Tuteur : Directeur adjoint de SEGPA, coordonnateur ULIS

Pilote local : Le chef d'établissement

Pilote(s) académique(s) : Anne MALLURET, CT ASH

Nom du rédacteur de la fiche : Anne MALLURET, CT ASH

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : Une vingtaine

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°9-1

Dénomination de la mission du volontaire : **Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation , Parcours Avenir Réussite**

La mission s'inscrit dans un contexte de refondation de l'orientation.

Au cœur de cet enjeu : la réduction des inégalités sociales à l'école et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes par l'accompagnement de chaque élève dans l'élaboration progressive de son projet et dans la maîtrise des compétences nécessaires au choix de son orientation.

Le volontaire en service civique sera mobilisé pour structurer et accompagner les parcours des élèves les plus fragiles de collège dans la découverte des métiers (en lien avec les Comités locaux école entreprise) et des formations (en lien avec les lycées professionnels et CFA) dans le cadre d'une véritable orientation active accompagnée.

Description de la mission

Le volontaire est accompagné dans sa mission par un conseiller d'orientation Psychologue (COP) qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL), en centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les pôles de stage. Le volontaire a vocation à collaborer avec les professeurs principaux et les CPE.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, elles s'inscriront dans le cadre du parcours avenir et seront choisies parmi les activités suivantes :

En EPLE

En appui aux missions du COP et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire en service civique pourra intervenir dans 3 domaines :

- Connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- Connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- Aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du professeur principal et du COP par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé et renforçant l'action des professionnels par un échange entre pairs.

Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui des professeurs principaux et des COP

avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribuera à la mise en place des actions des parcours d'excellence et au suivi des jeunes qui y participent. Il pourra notamment contribuer à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivront particulièrement les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

Tuteur : Le COP

Pilote local : Le directeur de CIO

Pilote(s) académique(s) : le SAIO

Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly

Estimation du nombre de volontaires : une dizaine de volontaires implanté auprès d'un COP et d'un directeur de CIO motivés.

Le cadre de la mission

Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°9-2

Dénomination de la mission du volontaire : **Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation , Accompagner l'accueil des jeunes allophones nouvellement arrivés en France**

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour accueillir les jeunes allophones nouvellement arrivés en France, les accompagner dans leurs premières démarches afin de faciliter leur insertion sociale.

Ils joueront un rôle de parrains mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève.

A partir du siège du CASNAV à Marseille et en liens directs avec les CIO et les établissements (principalement les lycées professionnels), les volontaires auront comme rôle de : Participer à la cellule d'accueil du jeune allophone nouvellement arrivé en France, en CIO (dispositif novateur dans l'académie d'Aix-Marseille) et de participer à des entretiens avec ces jeunes

Description de la mission

Le volontaire est accompagné dans sa mission par un conseiller d'orientation Psychologue (COP) qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL), en centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les pôles de stage. Le volontaire a vocation à collaborer avec les professeurs principaux et les CPE.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, elles s'inscriront dans le cadre du parcours avenir et seront choisies parmi les activités suivantes :

En EPLE

En appui aux missions du COP et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire en service civique pourra intervenir dans 3 domaines :

- Connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- Connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- Aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du professeur principal et du COP par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé et renforçant l'action des professionnels par un échange entre pairs.

Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui des professeurs principaux et des COP avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribuera à la mise en place des actions des parcours d'excellence

et au suivi des jeunes qui y participent. Il pourra notamment contribuer à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivront particulièrement les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

En fin d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

Au CIO

En lien avec le directeur du CIO, le volontaire en service civique apportera sa contribution aux missions principales des CIO relatives à :

- L'accueil de tout public

En complément des missions du documentaliste, le volontaire pourra accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Dans ce cadre, il assurera particulièrement la promotion et la présentation des outils ONISEP (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; ww.monindustrie ; brochures, kiosque ; sites...)

- L'appui à l'organisation d'événements sur l'orientation des élèves

Le volontaire apportera sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple dans le cadre des comités locaux école-entreprise, du type :

- nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, speed dating, ateliers découverte des métiers.
- rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

Tuteur : Stéphane OLIVIER, coordonateur du CASNAV d'Aix-Marseille

Pilote local : Patrice GROS, IA-DAASEN responsable du CASNAV d'Aix-Marseille

Pilote(s) académique(s) : Patrice GROS, IA-DAASEN responsable du CASNAV d'Aix-Marseille

Nom du rédacteur de la fiche : Patrice GROS, IA-DAASEN responsable du CASNAV d'Aix-Marseille

Estimation du nombre de volontaires : de un à cinq binômes

Le cadre de la mission

Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue ou un chargé de mission CASNAV.

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°9-3

Dénomination de la mission du volontaire : Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation, Pôles de stage
<p>La mission s'inscrit dans l'ouverture des élèves au monde de l'entreprise Le volontaire en service civique sera mobilisé pour structurer et accompagner la construction d'une banque de stage à destination des élèves en lien avec les collèges, les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis CFA). La mission principale consistera à entrer en contact avec les entreprises du territoire pour les engager à s'impliquer dans des stages à destination des élèves (stage de découverte de troisième et stage professionnalisant en lycée). Le volontaire en service civique trouvera dans cette mission les moyens de pouvoir développer ses compétences relationnelles, organisationnelles et dans le domaine du numérique.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Description de la mission</p> <p>Dans les pôles de stage</p> <p>En lien avec l'animateur du pôle de stage, le volontaire apportera sa contribution à :</p> <ul style="list-style-type: none">○ La mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir ;○ La recherche de partenaires (entreprises, associations, professions libérales, institutions publiques) pour développer l'offre de stages.
Tuteur : Ingénieur pour l'école
Pilote local : Chef d'établissement animateur d'un comité école entreprise sur un bassin
Pilote(s) académique(s) : Claude Garnier, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue.
Nom du rédacteur de la fiche : Rodrigue Coutouly
Estimation du nombre de volontaires : de un à cinq volontaires travaillant auprès d'un ingénieur pour l'école ou d'un animateur CLEE
<p>Le cadre de la mission</p> <p>Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue ou un chargé de mission école-entreprise</p>

Fiche de mission pour le service civique

Fiche n°10-1

Dénomination de la mission du volontaire : Contribuer à l'animation de la vie lycéenne
Description : il s'agit en lycée d'accompagner des actions et des projets liés à l'éducation à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) Ces missions peuvent aussi se décliner en collège.
Possibilité de panachage avec la fiche 6
Description de la mission Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets portés par les lycéens, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Encadrés par les personnels de l'établissement chargés de la vie lycéenne, ils contribueront à accompagner la dynamique d'animation de la vie lycéenne) : <ul style="list-style-type: none">○ participer à l'animation des semaines de l'engagement lycéen, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;○ participer à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de la vie lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques) ;○ faciliter la coordination entre Conseils de la Vie Lycéenne (CVL), inter-CVL et Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), renforcer la capacité de communication des élus ;○ faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'engagement des jeunes, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;○ accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;○ aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne...) tout au long du projet ou de l'action ;○ prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;○ accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;○ s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webTV, webradio,

journaux lycéens, blogs...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;

- accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une Maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, la semaine d'éducation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations...
- initier des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement à l'école (mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens), à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et garçons...

Tuteur : le référent de la vie lycéenne de l'établissement

Pilote local : le chef d'établissement

Pilote académique : Agnès Bertrand

Nom du rédacteur de la fiche : Agnès Bertrand

Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) : les lycées qui en feront la demande obtiendront un binôme de volontaires pour cette mission.

Le cadre de la mission

Le référent de vie lycéenne de l'établissement encadre la mission du volontaire.

Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres). La coordination des jeunes en service civique auprès d'établissements de la même circonscription devra être encouragée

Fiche de mission pour le service civique

Fiche N°10-2

Dénomination de la mission du volontaire : Animation du développement académique de la démocratie scolaire
Description <p>La déléguée académique à la vie lycéenne assure, auprès du Proviseur vie scolaire, le développement de l'expression des élèves dans les lycées et collèges de l'académie d'Aix-Marseille. A leur côté, les volontaires développeront des animations en direction des établissements et des autres volontaires installés, sur ces missions, dans les lycées et collèges.</p> <p>Cette action peut se décliner dans les directions départementales en étroite interaction avec le service vie scolaire académique.</p>
Missions <p>La mission de service civique consiste, auprès du référent, le proviseur vie scolaire, à créer les conditions d'une animation du service civique favorisant le développement de la démocratie scolaire ;</p> <p>Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) :</p> <ul style="list-style-type: none">○ faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;○ accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;○ aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;○ s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.○ contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique○ Appuyer les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de prévention sur les comportements à risques et les addictions, sur les risques d'internet.
Tuteur : A.Bertrand ou le responsable de la DASEN en charge du service civique et des relations avec le service académique vie scolaire
Pilote local : R. Coutouly
Pilote(s) académique(s): R. Coutouly
Nom du rédacteur de la fiche : R. Coutouly
Estimation du nombre de volontaires (ou de binômes de volontaires) (7) : 1 binôme au rectorat et un volontaire (ou binôme de volontaires) par DASEN qui en feront la demande.

SERVICE CIVIQUE 2016 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE						
Niveau administratif	Implantation mission	Nature mission (n° fiche)	Service de gestion	Référents gestion	Téléphone courriel	Processus
DSDEN 04	Premier degré (REP+, REP) Collège	1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3, 4, 7-1, 8-2	Pôle gestion des ressources humaines et des moyens, Gestion des Services Civiques	Mme Marie-Ange ROLLET Mme Véronique GIORDANO	04.92.38.68.60 04.92.36.68.73 service.civique04@ac-aix-marseille.fr	Collèges, REP+, REP : Réception des pièces justificatives, Sur ELISA: Création et suivi des contrats SC Implantation de supports complémentaires (non-prévus dans le tableau récapitulatif initial) Sur SERVICE CIVIQUE: Mise en ligne des annonces correspondantes, Sur messagerie dédiée: Transmission des candidatures aux responsables locaux Organisation des formations obligatoires, statistiques.
DSDEN 05	Premier degré (REP+, REP) Collège	1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3, 4, 7-1, 8-3	Conseiller pédagogique départemental d'EPS	M. Olivier LECOMTE M. Bruno GRAVIER	04.92.56.57.45 04 92 56 57 20 service.civique05@ac-aix-marseille.fr	Collèges, REP+, REP : Réception des pièces justificatives, Sur ELISA: Création et suivi des contrats SC Implantation de supports complémentaires (non-prévus dans le tableau récapitulatif initial) Sur SERVICE CIVIQUE: Mise en ligne des annonces correspondantes, Sur messagerie dédiée: Transmission des candidatures aux responsables locaux Organisation des formations obligatoires, statistiques.
DSDEN 13	Premier degré (REP+, REP) Collège	1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3, 4, 7-1, 8-4	Division des personnels non-enseignants, Bureau des personnels hors-ASH (DPNE3)	M. Patrice BARBIER Mme Ghislaine DE REYDET Mme Delphine BONNASSIES	04.91.99.68.78 04.91.99.66.16 04 91 99 66 86 service.civique13@ac-aix-marseille.fr	Collèges, REP+, REP : Réception des pièces justificatives, Sur ELISA: Création et suivi des contrats SC Implantation de supports complémentaires (non-prévus dans le tableau récapitulatif initial) Sur SERVICE CIVIQUE: Mise en ligne des annonces correspondantes, Sur messagerie dédiée: Transmission des candidatures aux responsables locaux Organisation des formations obligatoires, statistiques.
DSDEN 84	Premier degré (REP+, REP) Collège	1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3, 4, 7-1, 8-5	Pôle des élèves et des établissements Bureau des AED/CUI	M. Jean-Christophe BERARD Mme Martine TROJANI	04.90.27.76.90 04.90.27.76.42 service.civique84@ac-aix-marseille.fr	Collèges, REP+, REP : Réception des pièces justificatives, Sur ELISA: Création et suivi des contrats SC Implantation de supports complémentaires (non-prévus dans le tableau récapitulatif initial) Sur SERVICE CIVIQUE: Mise en ligne des annonces correspondantes, Sur messagerie dédiée: Transmission des candidatures aux responsables locaux Organisation des formations obligatoires, statistiques.

RECTORAT	Lycées, LP, EREA Tous services administratifs	2, 3, 4, 6, 7-1, 8-1, 5, 7-2, 8-2, 9-1, 9-2, 9-3, 10-1, 10-2	Service Vie Scolaire	M. Rodrigue COUTOULY, PVS, Mme Sylvie VIALLES	04.42.91.71.64 04.42.91.75.72 service.civique@ac-aix- marseille.fr	Préparation et diffusion de la circulaire académique annuelle Service Civique. Implantation générale des missions (tableau récapitulatif initial) à partir des demandes des établissements, Lycées, LP, EREA : Réception des pièces justificatives, Sur ELISA: Création et suivi des contrats SC, Implantation de supports complémentaires pour les lycées (non prévus dans le tableau récapitulatif initial) Mise en ligne des annonces correspondantes, Sur messagerie dédiée : Transmission des candidatures aux responsables locaux. Organisation des formations obligatoires, statistiques.
----------	--	--	----------------------	--	---	---